

Pour un statut gage d'un enseignement de qualité

Sous couvert de reconnaissance de notre « travail invisible », l'introduction de missions dans nos obligations de service les rendra obligatoires (avec un contrôle par le chef d'établissement, voire les collectivités territoriales), les démultipliera, dénaturera notre métier et conduira à l'annualisation. Missions et pondérations permettront d'individualiser les obligations de service, ce qui facilitera les pressions sur tel ou tel enseignant (accentuées entre autres par la mise en place de « contremaîtres »). Avec l'autonomie des établissements, accentuée par la loi Peillon de refondation de l'école, les indemnités et les pondérations pourront facilement être réduites ou disparaître.

Tout projet de redéfinition de nos ORS en termes de « missions-pondérations-indemnités-annualisation » ne peut constituer une base acceptable de discussion. Il ne peut conduire, dans le contexte actuel de décentralisation de l'enseignement (lois Fillon de 2005, Peillon de 2013, et à l'Université LRU1 de 2007 et LRU2 de 2013) qu'à parachever ce processus et accentuer les inégalités entre établissements, régions, élèves et enseignants. Les décrets de 1950 constituent aujourd'hui une barrière à la mise en œuvre complète des lois Fillon et Peillon.

Pour ces raisons, nous, adhérents du SNES Faidherbe (lycée et CPGE), appelons notre direction syndicale :

- à se prononcer pour le retrait total et définitif du projet de Peillon de refonte des statuts de 1950
- à refuser toute concertation sur la base du projet Peillon
- à refuser tout statut spécifique aux CPGE : dans le contexte actuel, celui-ci ne pourrait que conduire à un alignement vers le bas (statut équivalent aux PRAG ?), nous isolerait de nos collègues du secondaire, fragiliserait le statut d'agrégé.
- à déclarer que toute amélioration des statuts ne peut se faire que sur la base des décrets de 1950 et a pour préalable le retrait définitif du projet Peillon.

Snes lycée Faidherbe, Lille